

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Demande de renouvellement de l'autorisation de prélèvement N°2009-48-21 du 17 février 2009 des eaux issues du forage de Gontaud de Nogaret destinées à la consommation humaine.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable et d'Assaini. du lot-et-Garonne

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LE LANNIC Geneviève

RCS / SIRET

2 5 4 7 0 2 4 9 1 0 0 0 1 3

Forme juridique

Etablissement public syndicat mixte c

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17. d)	Le forage de Gontaud de Nogaret est un dispositif de captage des eaux souterraines destinées à la consommation humaine en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative ont été instituées. A cet égard, le Syndicat Eau 47 demande l'autorisation de prélever les eaux dans le milieu naturel au titre de la rubrique 1.3.1.0 de la nomenclature loi sur l'eau.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne une demande de renouvellement de l'autorisation de prélèvement d'eau par le biais du forage de Gontaud de Nogaret accordée par arrêté préfectoral le 17 février 2009 pour un débit horaire maximal de 160 m3/h.

Ce projet ne prévoit aucun travaux.

4.2 Objectifs du projet

Le syndicat EAU 47 souhaite continuer à prélever les eaux issues de ce forage selon les quantités suivantes afin de répondre aux besoins de consommation humaine:

Débit maximal = 180 m³/h

Volume journalier maximal = 3200m³

Volume annuel maximal = 710 000 m³

Les volumes initialement autorisés par l'arrêté N°2009-48-21 du 17/02/2009 étaient les suivants:

Débit maximal = 160 m³/h

Volume journalier maximal = 3 000m³

Volume annuel maximal = 650 000 m³

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Sans objet

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet ne prévoit aucune modification des conditions d'exploitation actuelles si ce n'est l'augmentation du débit horaire d'exploitation maximale pour pouvoir répondre aux besoins importants de consommation en eau en période de pointe estivale.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement - rubrique 1.3.1.0 de la nomenclature : "Ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils (notamment au titre de l'article L. 211-2) à l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9 - capacité supérieure ou égale à 8 m³/h (A)"

Compte tenu que la demande de renouvellement d'autorisation n'entraîne pas de modification substantiel, la procédure d'instruction consiste en un dépôt de la demande en préfecture (papier et numérique), phase d'instruction avec consultation des services, information au CODERST

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le syndicat souhaite prélever les eaux selon les quantités suivantes:	
Débit (en m3/h)	180
Volume journalier maximal (en m3/j)	3 200
Volume annuel maximal (en m3/an)	710 000

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

"Marsalet"
47 400 Gontaud de Nogaret

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 17' 03" 52 Lat. 44° 27' 33" 03

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	la commune de Gontaud de Nogaret est concerné par le site inscrit suivant: le moulin de Boureille dit de Gibra, situé à environ 1,2 km du forage.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	La commune est couverte par un PPRN: Mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux dans le département du Lot-et-Garonne. Il a été approuvé par arrêté préfectoraux en date du 2 février 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	l'arrêté préfectoral n° 95-0887 du 09 mai 1995 fixe l'ensemble du département du Lot et Garonne en zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☒	☐	Le projet concerne le prélèvement dans le forage de la station de production d'eau potable de Gontaud de Nogaret qui dispose d'un périmètre de protection rapprochée.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☒	☐	3 monuments sont inscrits ou classés comme historiques sur la commune de Gontaud de nogaret: Halle, Eglise notre Dame, Chateau situés à environ 1 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prélèvement d'eau par le biais du forage de Gontaud de Nogaret qui prélève dans la nappe du Crétacé supérieur, équipé d'une pompe de débit maximal autorisée 160 m ³ /h. Volume moyen journalier prélevé en 2017 : 1 701 m ³ /jour Volume maximal journalier prélevé en 2017 : 2 718 m ³ /jour Volume annuel prélevé en 2017 : 648 779 m ³ /jour baisse du niveau de la nappe d'environ 0,8 m/an en moyenne de 1990 à 2018.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	baisse du niveau de la nappe d'environ 0,8 m/an en moyenne de 1990 à 2018.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La ville de Gontaud de nogaret est concerné par les risques naturelles suivant : inondation, sécheresse. La station et le forage sont protégés contre les inondations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☐ ☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux de lavage des filtres à sable de la station de production d'eau potable de Gontaud de Nogaret sont dirigées vers un fossé qui rejoint La Canaule à environ 2,4 km au nord ouest.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet concerne le prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine dans la nappe du Crétacé supérieur en modifiant les quantités initialement définies dans l'arrêté d'autorisation initiale.

On constate une baisse progressive de cette nappe d'environ 0,8 m en moyenne par an au droit du forage de 1990 à 2018 mais des mesures d'économies d'eau sont mises en œuvre par le syndicat afin de préserver la ressource, à savoir:

Sectorisation des réseaux,

Recherches de fuites de nuit,

Programme ambitieux de renouvellement des canalisations du Syndicat à hauteur de 1 million d'euros par an.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une autorisation environnementale pour les raisons suivantes:

- pas de travaux, ni de modification d'équipements/ouvrages

- Les débits d'exploitation demandés dans le projet correspondent aux besoins en eaux destinées à la consommation humaine actuels et futurs.

- impact sanitaire existant. L'impact environnemental concerne uniquement la baisse du niveau de la nappe d'environ 0,8 m en moyenne par an depuis 1990 mais des mesures d'économies d'eau sont mises en œuvre par le syndicat pour réduire cet impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à AGEN

le,

04.07.2018

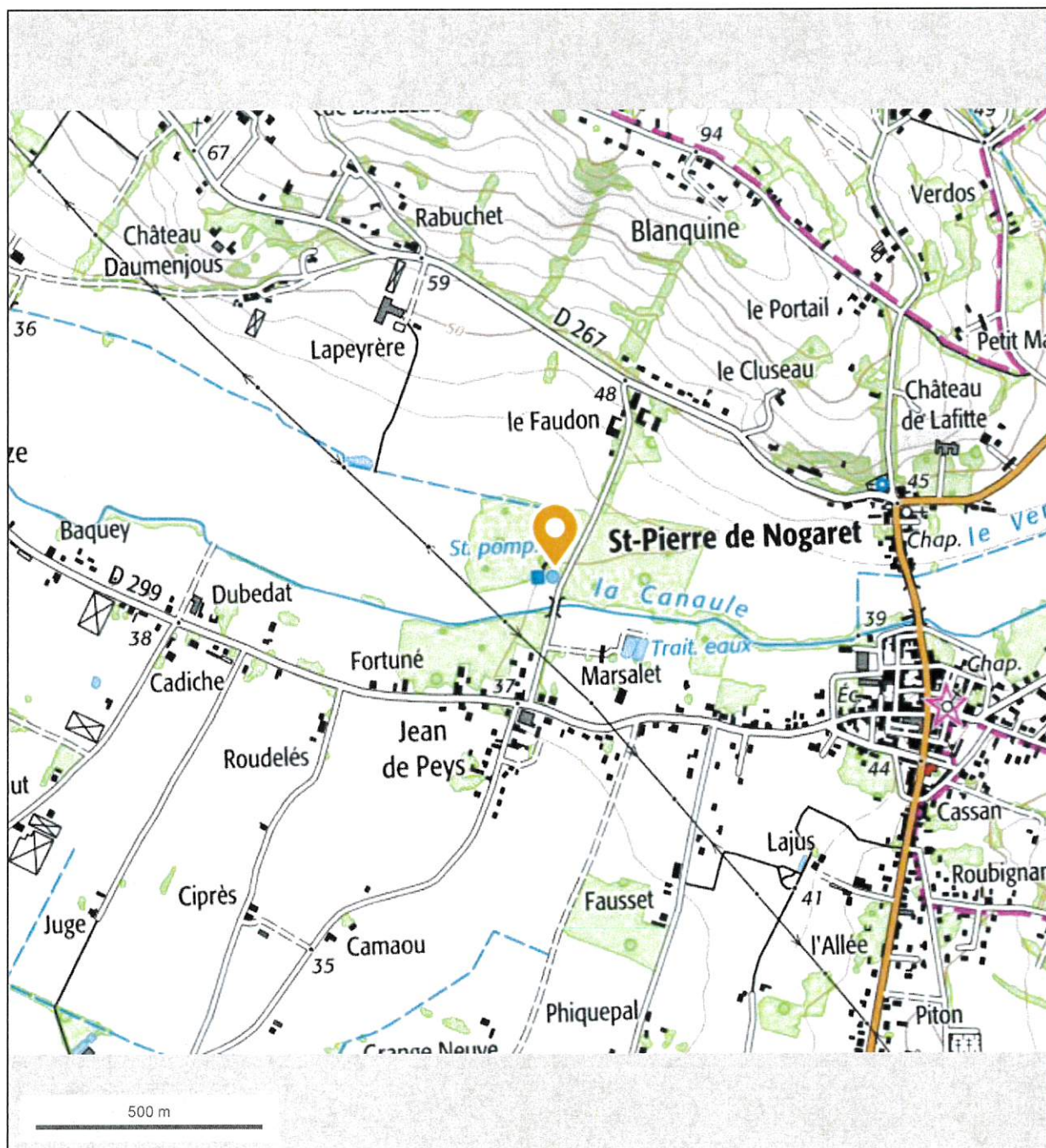
Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



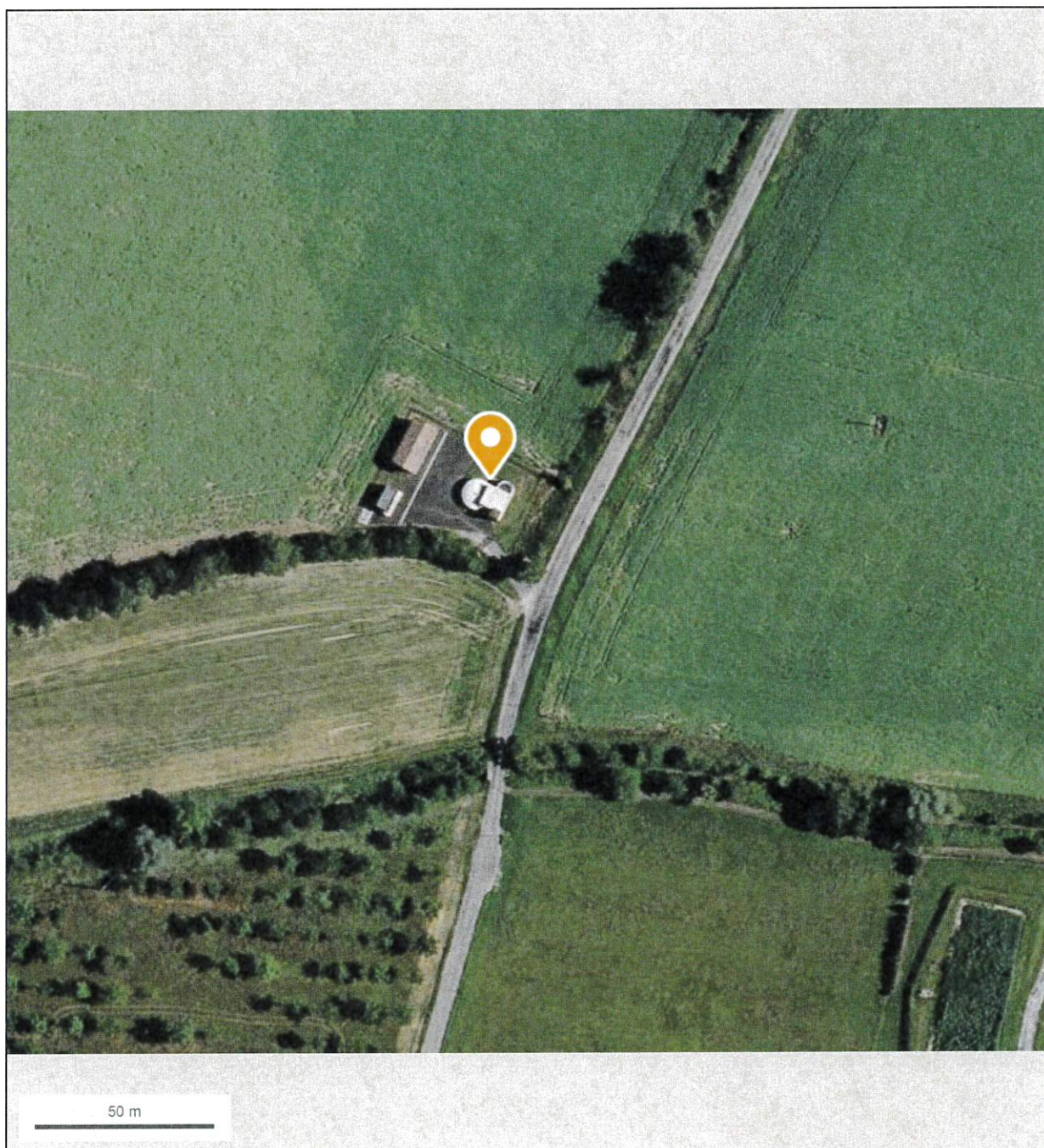
FORAGE DE GONTAUD DE NOGARET

© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legalesLongitude : 0° 17' 02" E
Latitude : 44° 27' 33" N

Plan de situation au 1 : 17 055



FORAGE DE GONTAUD DE NOGARET



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 17' 05" E
Latitude : 44° 27' 33" N

photographie de l'environnement proche



FORAGE DE GONTAUD DE NOGARET



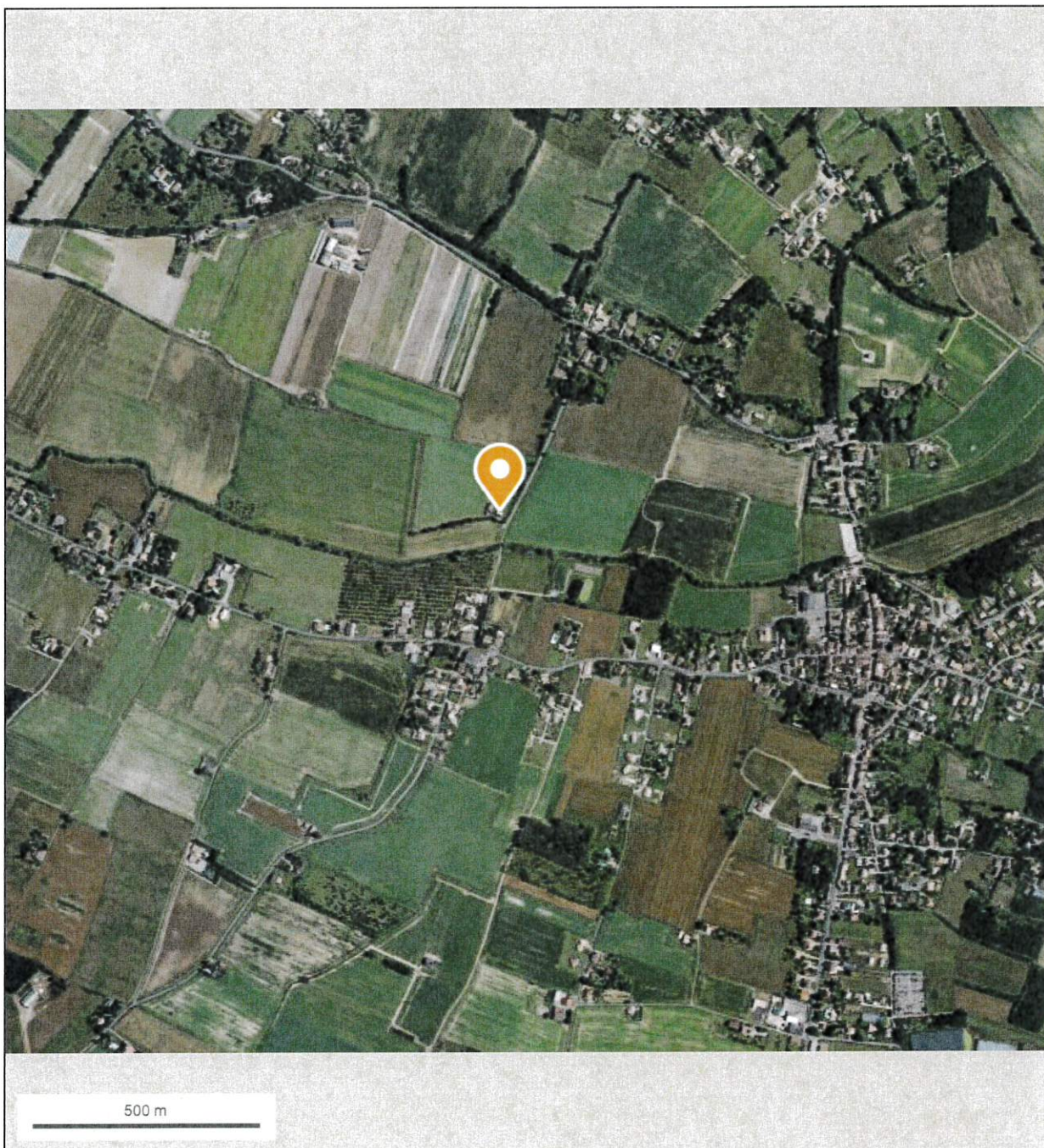
© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 17' 02" E
Latitude : 44° 27' 33" N

plan des abords



FORAGE DE GONTAUD DE NOGARET



© IGN 2017 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 17' 07" E
Latitude : 44° 27' 29" N

photographie de l'environnement lointain